

## PHA 6002W

<b>Cours</b>	<b>PHA 6002W : Évaluer la pharmacothérapie chez les aînés 2 – 1 crédit</b>
<b>Objectif général</b>	<p>Cette formation vise à :</p> <p>Réaliser l'évaluation de la pharmacothérapie des aînés en utilisant des approches et des outils adaptés.</p>
<b>Contenu</b>	<p>La formation aborde les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• UA1 : Outils d'évaluation de la polymédication, du potentiel de déprescription et de l'autonomie fonctionnelle</li> <li>• UA2 : Prévention : promotion de la santé</li> <li>• UA3 : Syndromes gériatriques : dépistage, causes médicamenteuses et interventions</li> <li>• UA4 : L'approche adaptée à la personne âgée hospitalisée (AAPÂ) : prévenir le déclin fonctionnel et le delirium d'une personne âgée hospitalisée</li> <li>• UA5 : Littérature primaire et lignes directrices : données probantes applicables dans les soins pharmaceutiques aux aînés, esprit critique face à la littérature</li> <li>• UA6 : Analyse de cas complexes : application de la démarche de soins pharmaceutiques à des cas complexes de pharmacothérapie gériatrique incluant les activités professionnelles de la <i>Loi sur la pharmacie</i> (Loi 4)</li> </ul>
<b>Activités prévues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités asynchrones en ligne pour consolider les apprentissages (capsules vidéo, quiz, mises en situation, lectures)</li> <li>• Une activité synchrone et de la rétroaction individualisée fournie par la professeure</li> <li>• Interactions dans un forum de discussion pour échanger avec la professeure et les pairs</li> </ul>
<b>Matériel didactique</b>	Le matériel d'apprentissage est disponible sur la plateforme de cours en ligne StudiUM
<b>Encadrement</b>	L'encadrement est assuré par une professeure
<b>Travaux</b>	Un travail noté
<b>Évaluations certificatives</b>	Un questionnaire d'évaluation certificative (en ligne)

*Note : Un cours de 1 crédit représente 45 heures de travail pour l'apprenant (incluant les activités prévues, les travaux, et les évaluations certificatives) et 15 heures de formation continue admissibles.*